Décision de radiodiffusion CRTC 2006-275

Ottawa, le 30 juin 2006

Société Radio-Canada

Vancouver et Squamish (Colombie-Britannique)

Demande 2006-0337-5 Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-58 8 mai 2006

CBU Vancouver - nouvel émetteur à Squamish

- 1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CBU Vancouver afin d'exploiter un émetteur à Squamish pour retransmettre le service du réseau national de langue anglaise Radio One.
- 2. Le nouvel émetteur sera exploité à 98,3 MHz (canal 252A) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 1 550 watts.
- 3. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.
- 4. La SRC a déclaré que le bail du site de son émetteur CBRU Squamish se terminera le 24 juillet 2006 et qu'elle n'a pas trouvé d'autre site pour y installer son émetteur. La SRC conclut donc que, dans ces circonstances, la meilleure solution à la fois technique et économique consisterait donc à ajouter un émetteur FM à Squamish.
- 5. La SRC a également indiqué que CBRU cessera d'émettre le 24 juillet 2006. À compter de cette date, le service Radio One de la SRC sera fourni par le nouvel émetteur FM approuvé dans la présente décision.
- 6. Le ministère de l'Industrie (le Ministère) a avisé le Conseil que cette demande est techniquement acceptable sous condition mais qu'il n'attribuera un certificat de radiodiffusion que lorsqu'il aura établi que les paramètres techniques proposés ne brouilleront pas de façon inacceptable les services aéronautiques NAV/COM.



